

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1266

Rubrik: Politique énergétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mini-prix mais maxi-prestations

RÉFÉRENCE

Das Minimalkostenprinzip beim Ausbau staatlicher Infrastrukturleistungen, Institut für Wirtschaft und Ökologie, Tigerstrasse 2, 9000 Saint-Gall.

(jd) Augmentation du trafic routier et de la consommation énergétique, accroissement de la quantité de déchets et du volume des eaux usées; à ces problèmes communs à toutes les sociétés d'abondance les autorités ont répondu très simplement en développant les infrastructures nécessaires: plus de routes, plus de centrales électriques et de réseaux de distribution, plus d'usines d'incinération et de stations d'épuration.

Cette politique qui consiste à répondre au mieux à la demande, voire même à l'anticiper, coûte cher en investissements et en frais d'exploitation. Ces coûts, les collectivités publiques ont pu les assumer sans trop de difficulté aussi longtemps qu'une croissance économique continue à alimenter régulièrement les caisses de l'Etat. Par ailleurs, les usagers de ces infrastructures ont ignoré le prix réel des services mis ainsi à disposition puisque ces coûts ont été pris en charge en partie par les budgets publics.

Planification au moindre coût

Que voilà un système bien huilé où l'offre s'adapte à la demande. Les entreprises spécialisées dans la construction de ces équipements disposent d'un marché sûr, les magistrats peuvent présider des inaugurations qui confortent leur image de réalisateurs efficaces, les collectivités locales bénéficient d'équipements subventionnés par la Confédération et les usagers n'ont pas à payer le prix réel des services fournis.

Les résultats de cette politique se révèlent aujourd'hui problématiques. Aux prises avec de graves difficultés budgétaires, les collectivités publiques ont à gérer des équipements coûteux et parfois surdimensionnés. Le moment est donc propice au développement d'une approche plus qualitative et économique des besoins collectifs, telle que la propose une étude de l'Institut pour l'économie et l'écologie de l'Université de Saint-Gall.

Le principe de la planification au moindre coût (Least-Cost-Planning) est bien connu des économistes et trouve déjà des applications aux Etats-Unis dans le secteur énergétique. Selon ce principe, les fournisseurs encouragent les économies d'énergie aussi longtemps que le prix du kWh économisé est inférieur à celui de kWh à produire pour répondre à la demande. Cette approche permet de renoncer à la construction de nouvelles centrales d'électricité.

Ce principe qui privilégie la solution la plus économique est applicable sans autre à la gestion du trafic, des ordures et des eaux usées par exemple. Avant de se lancer dans la construction d'un nouvel équipement, il s'agit de se demander si le même objectif peut être atteint à un moindre coût: tri et

recyclage des déchets, régulation de la circulation par des taxes différenciées et une gestion centrale du réseau routier. Mais la mesure primordiale consiste à établir la vérité des prix qui doit inciter les usagers à modifier leurs comportements. De même, l'autorité qui subventionne un équipement ne délivrera plus son aide financière sans une analyse préalable de la nécessité du projet et des solutions alternatives possibles.

Au moment où les collectivités publiques rognent sans discernement dans leurs budgets, voilà une approche qui permettrait de substantielles économies sans pour autant diminuer les prestations. ■

ENTREPRISES EN PÉRIL

Syndicats au secours des patrons

(jd) Au sein des organisations syndicales, le débat n'est pas nouveau: faut-il se limiter à défendre les intérêts des salariés face au patronat – à chacun sa fonction – ou aller jusqu'à prêter la main à la gestion des entreprises, au risque d'endosser la logique capitaliste?

La crise économique ranime la controverse. Les syndicats doivent-ils assister impuissants à la restructuration et à la fermeture des entreprises et se borner à revendiquer un bon plan social?

La section de Suisse orientale de la FTMH, le syndicat de la métallurgie et de l'horlogerie, a décidé de faire le pas, à titre d'essai. Elle s'est engagée à hauteur de 40% dans une société de conseil – Restructa SA –, qui veut aider les entreprises en difficulté; un cabinet de consultants, qui apporte son expertise technique, détient 30% du capital, le solde revenant à des avocats de la région, parmi lesquels on trouve Jost Gross, nouveau conseiller national socialiste thurgovien.

Ces trois partenaires ont déjà collaboré lors de la faillite du fabricant d'articles de sport Raichle. Trop souvent les administrateurs de la faillite choisissent la solution de facilité qui consiste à liquider les actifs, ce qui représente une perte de savoir-faire et la dispersion des équipements. L'expérience montre que la sauvegarde de tout ou d'une partie des emplois exige l'action concertée et rapide de tous les acteurs en présence pour poursuivre la production, chercher un repreneur et élaborer un plan d'assainissement. Ce sera la tâche de Restructa SA, qui s'attend à une vague de faillites parmi les petites et moyennes entreprises de la région. n

Source: *TagesAnzeiger*, 22 août 1996